

Filles et
garçons !
de la 6^e à la 3^e

Le
GHAM *
Football
* Groupe à Horaire Aménagé



2 heures par semaine



Inscription à l'UNSS

en partenariat avec



collège
Jean Lartaut 
académie
Poitiers

www.jean-lartaut.fr

Tel : 05 45 81 16 63
gham@jean-lartaut.fr



Votre enfant souhaite accéder au groupe horaire aménagé (GHAm) football pour la rentrée 2017.

Il devra :

- Demander au secrétariat la fiche de candidature¹ (Accord parental + fiche scolaire) qui devra être présentée complétée le jour des tests.

- Participer aux tests sportifs qui se dérouleront le **Mardi 27/06/2017 au terrain de football de Jarnac**.

Une tenue spécifique est à prévoir : chaussures moulées autorisées et tenue de football : short, maillot, chaussettes longues.

1→ Votre enfant est inscrit cette année au collège en classe de 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} : l'épreuve a lieu de **14h à 17h** (prise en charge au collège, déplacement au club de Jarnac avec le professeur d'EPS coordonnateur, un surveillant animateur et le Brevet d'État du club. A 17H, Retour au collège accompagné d'un surveillant).

2→ Votre enfant n'est pas au collège cette année (CM2 ou autre établissement du secondaire) :

L'épreuve a lieu de **16h15 à 18h00**.

Réponse obligatoire au : secretariat@jean-lartaut.fr ou au 05-45-81-16-63 avant le Vendredi 23 Juin 2017 pour pouvoir annuler en cas de participation insuffisante. En cas d'annulation, vous serez joint par téléphone au plus tard le jeudi 22 Juin 2017.

Votre enfant passera les épreuves suivantes :

- Des ateliers techniques

1- Maximum de jonglages pied droit, pied gauche, tête.

2- Slalom technique chronométré

3- Précision de la passe et qualité de la frappe.

- Un match

Chaque épreuve donnera des points, l'objectif étant d'en avoir le plus possible.

Le calcul s'effectuera de la manière suivante :

Niveau de maîtrise		Insuffisante	Fragile	Satisfaisante	Très satisfaisante
		1pt	2pts	3pts	4pts
1. Jonglerie	Pied fort	1er quart des concurrents	2ème quart des concurrents	3ème quart des concurrents	4ème quart des concurrents
	Pied faible	1er quart des concurrents	2ème quart des concurrents	3ème quart des concurrents	4ème quart des concurrents
	Tête	1er quart des concurrents	2ème quart des concurrents	3ème quart des concurrents	4ème quart des concurrents
2. Slalom	Chrono	1er quart des concurrents	2ème quart des concurrents	3ème quart des concurrents	4ème quart des concurrents
	Technique	Beaucoup de pertes de balles	N'utilise qu'un pied et revient souvent en arrière	Un pied efficace, utilise parfois les deux pieds	Utilise les deux pieds pour gagner en efficacité
3. Frappe de balle et passes	Précision passe	0-1 point	2-4 points	5-7 points	8 et 9 points
	Qualité frappe de balle	0-1 point	2-4 points	5-7 points	8 et 9 points
Sous-total					
Total pts					

Match : Évaluation en tant que Porteur de balle, Partenaire du porteur de balle, défenseur selon les 4 niveaux donnés précédemment.

A l'issue des épreuves, le total de points de votre enfant sera présenté à la commission le mercredi 28 Juin 2017.

Une réponse vous sera communiquée avant le vendredi 5 Juillet 2017.

Dés Septembre, une réunion de rentrée se tiendra au collège pour vous donner les détails de fonctionnement.

D'ores et déjà, pour toute question :
gham@jean-lartaut.fr



ORGANISATION du TEST football – Mardi 27 JUIN 2017

Document à l'attention des familles des élèves du groupe horaire aménagé football, vie scolaire

14H

Départ du collège avec les candidats du collège accompagnés de M. CHALAS, de M. SERVANT et de

M.GRELIER

Rendez-vous devant le terrain de Handball en haut de la cours.

14H00 à 14H30

DEPLACEMENT TERRAIN DE FOOTBALL> CHANGE VESTIAIRE

14H30 à 16H15

TESTS TECHNIQUES ET JEU

BILAN

16H15 à 17H

CHANGE VESTIAIRE ET RETOUR COLLÈGE PAR UN SURVEILLANT

16H15 à 16H30

ACCUEIL ET CHANGE VESTIAIRE CM2

16H30 à 18H

TESTS TECHNIQUES ET JEU

BILAN

18H FIN DES TESTS ET RESTITUTION CANDIDATS AUX PARENTS

s/c de M.Dubreuil

MM. CHALAS, SERVANT et GRELIER



CHARTRE de Fonctionnement

PREAMBULE

Les pratiques sportives, au même titre que les pratiques culturelles, contribuent à l'épanouissement du jeune et à son intégration sociale.

Le sport est reconnu comme étant un moyen d'enrichissement physique mais aussi moral, culturel, intellectuel. Il est source de plaisir et d'accomplissement personnel. Il représente une contribution originale à la formation du citoyen, en particulier au sein de l'association sportive des établissements.

Le collège J. Lartaut et le club de football de Jarnac s'associent pour la création du groupe à horaire aménagé football. Celui-ci s'inscrit dans cette recherche d'épanouissement tout en visant un approfondissement de la pratique du football.

Article 1 : Public visé

Le groupe à horaire aménagé football a vocation à accueillir 30 élèves (filles et garçons) de la 6^{ème} à la 3^{ème} motivés et aptes aussi bien au plan sportif qu'au plan scolaire. A ce titre, elle fait partie du projet de l'établissement, au même titre que les autres secteurs et que les activités de l'association sportive. L'élève ne sera pas obligé, pour participer à ce groupe, d'être affilié à la fédération française de football.

Article 2 : Objectifs

Le groupe à horaire aménagé football offre à des élèves motivés un complément de pratique sportive approfondie, en liaison avec les organismes fédéraux et leur permet :

- ▶ de suivre une scolarité normale
- ▶ de travailler et améliorer leurs performances sportives ; les élèves sont intégrés dans le groupe s'ils en font la demande et après examen du dossier scolaire.

Le groupe à horaire aménagé football permet :

- ▶ de motiver les élèves en leur donnant l'occasion de progresser, et d'être valorisés dans le sport qu'ils affectionnent, d'exprimer des compétences qui peuvent contribuer à leur réussite scolaire et à leur reconnaissance sociale,
- ▶ de développer leur goût de l'effort et de les aider à mesurer les conséquences d'un travail suivi et régulier,
- ▶ de les ouvrir sur l'extérieur et de développer leur autonomie,
- ▶ de leur permettre d'acquérir une culture d'équipe et de vivre dans le cadre d'une

solidarité collective,

- ▶ de les aider à évoluer dans une bonne hygiène sportive et de la vie quotidienne et d'adopter des comportements de sécurité pour eux-mêmes et pour les autres,
- ▶ de participer à leur éducation citoyenne,
- ▶ de contribuer à l'ambiance sportive de l'établissement.

Article 3 : L'encadrement

La responsabilité du groupe à horaire aménagé est confiée à un enseignant d'Education Physique et Sportive, sous l'autorité du chef d'établissement et à deux brevets d'Etat d'éducateur du club de football de Jarnac.

Article 4 : Rayonnement du collège : U.N.S.S.

Les élèves inscrits dans le groupe à horaire aménagé participe aux activités de l'association sportive (pratiquant, jeune officiel, Jeune organisateur...) et aux rencontres organisées dans le cadre de l'UNSS.

Les élèves admis dans ce groupe devront prendre une adhésion à l'association sportive de l'établissement ainsi qu'une licence UNSS. La participation aux compétitions U.N.S.S. sera prioritaire sur les entraînements de club. Ils devront représenter le collège dans ces compétitions. Celles-ci seront les rencontres district, départementales, académiques voire nationales en futsal ainsi que les différents cross unss.

Article 5 : Horaires

L'horaire du groupe à horaire aménagé football est intégré dans l'emploi du temps des élèves. Les entraînements sont obligatoires. Les inaptitudes ne sont tolérées qu'avec un certificat médical justificatif remis au bureau de la vie scolaire. Le contrôle des présences est effectué à chaque séance et est transmis à la vie scolaire.

L'horaire des entraînements est fixé à 2 heures par semaine, en plus de leurs séances d'entraînement en club.

Article 6 : Santé

Les élèves devront fournir un certificat médical de non contre-indication à la « pratique sportive de compétition », établi par un médecin et faire établir la fiche médicale.

En cas d'accident toutes les dispositions devront être prises, le chef d'établissement et les parents informés dans les délais les plus brefs.

En cas de non participation aux séances d'E.P.S. dans la semaine ou à la séance du groupe à horaire aménagé pour raisons médicales, le club s'engage à ne pas faire jouer l'élève le week-end.

Article 7 : Admission au groupe à horaire aménagé football

L'admission en groupe à horaire aménagé football auprès de l'établissement se fait par demande écrite des parents. La décision d'admission est prise par le chef d'établissement au vu du niveau scolaire et de niveau sportif après tests de sélection en Juin et avis de la commission constituée du chef d'établissement, du professeur d'E.P.S. référent, du responsable du club de Jarnac et des représentants des parents élus au conseil d'administration du collège.

Article 8 : Suivi des élèves.

Des synthèses régulières ont lieu avec l'éducateur sportif et le responsable pédagogique de la classe. Une fiche de positionnement accompagnera le bulletin périodique pour faire le lien entre ce qui est réalisé dans cette classe football et les attentes de l'éducation nationale (socle...)

En cas de fatigue ou si des difficultés scolaires apparaissent, les entraînements peuvent être réduits ou suspendus par les encadrants.

Article 9 : Sanctions

Le chef d'établissement peut exclure un élève du groupe à horaire aménagé football en cas de comportement incompatible avec son bon fonctionnement. Fort de sa représentation du collège dans et hors de l'établissement, les sanctions peuvent être prises lors d'un comportement inapproprié en cours au collège, dans le cadre des rencontres de l'U.N.S.S., dans le cadre du groupe à horaire aménagé, mais aussi dans le cadre des rencontres avec son club. Ces sanctions s'inscrivent au sein du règlement intérieur du collège.

Le comité de pilotage peut examiner en particulier le cas d'élèves ne remplissant pas de façon manifeste les exigences du double projet ou ne respectant pas le règlement intérieur du groupe. Elle peut proposer au chef d'établissement, par un avis motivé, l'exclusion ou la suspension temporaire d'un élève du groupe à horaire aménagé football en cours d'année.

Article 10 : Lieu de pratique

Les séances d'entraînement se déroulent au stade de football de Jarnac ou au COSEC ou au gymnase du collège.

Les familles seront informées des déplacements liées aux rencontres ou compétitions.

ENGAGEMENT DES FAMILLES ET DES ELEVES

Les élèves et les familles s'engagent :

- ▶ à respecter la charte de la classe à horaires aménagés
 - ▶ à participer à l'association sportive
- ▶ à participer aux entraînements et aux compétitions avec assiduité
 - ▶ à signaler les absences au collège et à l'éducateur sportif.